



COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

26 FEVRIER 2020 à BRIN SUR SEILLE

L'an deux mille vingt , le mercredi 26 février à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente à Brin sur Seille , sous la présidence de Monsieur THOMAS Claude, Le Président.

Date de convocation du : 19 Février 2020

Titulaires : Monsieur ARNOULD Philippe, Monsieur CAPS Antony, Monsieur CERUTTI Alain, Monsieur CHANE Alain, Madame CHERY Chantal, Madame CLAUDE Claudyne, Monsieur CRESPIY Jean Claude, Monsieur DIEDLER Franck, Monsieur FRANCOIS Vincent, Monsieur GRASSER Jean Claude, Monsieur GUIMONT Henri Philippe, Monsieur IEMETTI Jean Marc, Madame JELEN Nelly, Monsieur JOLY Philippe, Madame KLINGELSCHMITT Agnès, Monsieur LAPOINTE Denis, Monsieur LE GUERNIGOU Nicolas, Monsieur L'HUILLIER Nicolas, Monsieur LION Gérard, Monsieur MATHIEU Denis, Monsieur MICHEL Olivier, Madame MONCHABLON Marie Claude, Madame MOUGEOT Colette, Monsieur MOUGINET Dominique, Monsieur PERNOT Antoine, Madame REMY Chantal, Monsieur RENAUD Claude, Monsieur ROBILLOT Alain, Monsieur ROCH Gérard, Monsieur SAINT MARD Renaud, Monsieur THIRY Philippe, Monsieur THOMAS Claude, Monsieur TISSERAND André, Monsieur VILAIN Daniel

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur FECHTIG Alain, Monsieur HENQUEL Patrick, Monsieur NORGUIN Bernard

Pouvoirs :

Monsieur COSSIAUX Thierry a donné pouvoir à Monsieur JOLY Philippe Monsieur GAY Gérard a donné pouvoir à Madame JELEN Nelly

Monsieur GEORGES Daniel a donné pouvoir à Monsieur PERNOT Antoine Monsieur MATHEY Dominique a donné pouvoir à Monsieur THIRY Philippe Monsieur POIREL Patrick a donné pouvoir à Monsieur MOUGINET Dominique

Absent(s) : Monsieur BALAY Daniel, Monsieur BEDU Michel, Monsieur BERNARD Philippe, Madame BOURDON Laurence, Monsieur BUZON Bernard, Monsieur CHARRON Gilbert, Monsieur COSSIAUX Thierry, Monsieur FAGOT REVURAT Yannick, Monsieur FEGER Serge, Monsieur FIEUTELOT Christophe, Monsieur FLORENTIN Jacques, Madame FROMAGET Gisèle Monsieur GAY Gérard, Monsieur GEORGES Daniel, Monsieur GUIDON Philippe, Monsieur LOUIS Didier, Monsieur MAHR Pierre, Monsieur MATHEY Dominique, Madame PERRIN Raymonde, Monsieur POIREL Patrick, Monsieur VALANTIN Hervé, Monsieur VINCENT Yvon

Excusé(s) : -

Secrétaire de Séance : Monsieur Claude RENAUD

L'assemblée dénombrait : 42 votants

FINANCES

DE N°1 Compte administratif 2019 - BUDGET PRINCIPAL

Sous la présidence de Colette MOUGEOT, Doyenne d'âge de l'assemblée, Philippe THIRY, vice-Président en charge des Finances, présente le Compte Administratif de l'exercice 2019.

Après s'être fait présenter le Budget primitif de l'exercice 2019, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer et le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, le bordereau de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion de Monsieur le receveur de Essey les Nancy.

Considérant que Claude THOMAS, ordonnateur, a normalement administré, pendant l'exercice 2019, les finances de la Communauté de Communes en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le Compte administratif 2019 du budget principal

Synthèse des débats :

Claudyne CLAUDE demande à quoi est due la hausse de recettes remarquée au Chapitre 013. Philippe THIRY lui répond que le renforcement des effectifs RH permet de mieux suivre les demandes de remboursements auprès des organismes de sécurité sociale lors de congés maladies des agents, ainsi que le suivi des titres restaurant.

DE N°2 Compte de Gestion 2019 - BUDGET PRINCIPAL

Après s'être fait présenter le Budget primitif et l'exercice 2019, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer et le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, le bordereau de mandats, accompagné des développements de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, ainsi que le Compte de gestion dressé par Monsieur le receveur de Essey les Nancy.

Après s'être assuré que Monsieur le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui

des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;
- l'exécution du Budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le Compte de gestion 2019 du budget principal

DE N°3 Affectation des résultats 2019 - BUDGET PRINCIPAL

Philippe THIRY, vice-Président en charge des finances, présente le résultat des sections de fonctionnement et d'investissement qui se décompose comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	
Dépenses de fonctionnement 2019	9 116 377.24 €
Recettes de fonctionnement 2019	9 339 686.52 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	223 309.28 €

Résultat antérieur reporté	2 794 420.06 €
RESULTAT CUMULE (A)	3 017 729.34 €
Dépenses d'investissement 2019	2 190 265.17 €
Recettes d'investissement 2019	1 802 136.03 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 388 129.14 €
Résultat antérieur reporté	- 172 018.88 €
RESULTAT CUMULE 001 (B)	- 560 148.02 €
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	716 219.37 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement	483 309.99 €
SOLDE DES RESTES A REALISER (C)	- 232 909.38 €
Besoin de financement cumulé de l'investissement (B + C)	- 793 057.40 €
Affectation au compte 1068 (recette réelle d'investissement) (D)	794 000.00 €
Report à nouveau en fonctionnement 002 (A – D) (E)	2 223 729.34 €

Après avoir entendu les résultats du Compte Administratif 2019, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	Fonctionnement	Investissement
001 Déficit reporté (B)		- 560 148.02 €
Reste à réaliser (C)		- 232 909.37 €
1068 Affectation en réserve (D)	794 000.00 €	
002 Excédent reporté (E)	2 223 729.34 €	
002 Déficit reporté		
001 Excédent reporté		

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** l'affectation en réserve du montant de 794 000.00€ au budget principal

DE N°4 Compte administratif 2019 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Sous la présidence de Colette MOUGEOT, Doyenne d'âge de l'assemblée, Philippe THIRY, vice-Président en charge des Finances, présente le Compte Administratif de l'exercice 2019.

Après s'être fait présenter le Budget primitif de l'exercice 2019, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer et le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, le bordereau de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion de Monsieur le receveur de Essey les Nancy.

Considérant que Claude THOMAS, ordonnateur, a normalement administré, pendant l'exercice 2019, les finances de la Communauté de Communes en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnançant que les dépenses justifiées.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le Compte administratif 2019 du budget assainissement

Synthèse des débats :

Philippe JOLY s'interroge sur l'absence de provisions pour pallier aux impayés des usagers du service. Il lui est répondu qu'avec un excédent de plus de 2 millions d'euros, le trésorier ne souhaite pas qu'il soit procédé à ses provisionnements.

Claude RENAUD souhaite connaître l'origine de la baisse de la consommation d'eau (entraînant mécaniquement une baisse des recettes de redevance). Cela est due en grande partie à une évolution des comportements des usagers qui veillent à réduire leur consommation.

DE N°5 Compte de Gestion 2019 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Après s'être fait présenter le Budget primitif et l'exercice 2019, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer et le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, le bordereau de mandats, accompagné des développements de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, ainsi que le Compte de gestion dressé par Monsieur le receveur de Essey les Nancy.

Après s'être assuré que Monsieur le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;
- l'exécution du Budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le Compte de gestion 2019 du budget assainissement

DE N°6 Affectation des résultats 2019 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Philippe THIRY, vice-Président en charge des finances, présente le résultat des sections de fonctionnement et d'investissement qui se décompose comme suit :

BUDGET ASSAINISSEMENT	
Dépenses de fonctionnement 2019	2 586 553.15 €
Recettes de fonctionnement 2019	3 088 453.05 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	501 899.90 €
Résultat antérieur reporté	2 343 552.80 €
RESULTAT CUMULE (A)	2 845 452.70 €
Dépenses d'investissement 2019	3 966 400.29 €
Recettes d'investissement 2019	3 910 253.82 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 56 146.47 €
Résultat antérieur reporté	648 677.40 €
RESULTAT CUMULE 001 (B)	592 530.93 €
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	2 293 873.00 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement	1 918 880.00 €
SOLDE DES RESTES A REALISER (C)	- 374 993.00 €
Besoin de financement cumulé de l'investissement (B + C)	217 537.93 €

Affectation au compte 1068 (recette réelle d'investissement) (D)	0.00 €
Report à nouveau en fonctionnement 002 (A – D) (E)	2 845 452.70 €

Après avoir entendu les résultats du Compte Administratif 2019, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat comme suit :

BUDGET ASSAINISSEMENT	Fonctionnement	Investissement
001 Déficit reporté (B)		
Reste à réaliser (C)		- 374 993.00 €
1068 Affectation en réserve (D)	0.00 €	
002 Excédent reporté (E)	2 845 452.70 €	
002 Déficit reporté		
001 Excédent reporté		592 530.93 €

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de ne procéder à aucune affectation en réserve au budget assainissement

DE N°7 Compte administratif 2019 - BUDGET EAU

Sous la présidence de Colette MOUGEOT, Doyenne d'âge de l'assemblée, Philippe THIRY, vice-Président en charge des Finances, présente le Compte Administratif de l'exercice 2019.

Après s'être fait présenter le Budget primitif de l'exercice 2019, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer et le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, le bordereau de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion de Monsieur le receveur de Essey les Nancy.

Considérant que Claude THOMAS, ordonnateur, a normalement administré, pendant l'exercice 2019, les finances de la Communauté de Communes en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnançant que les dépenses justifiées.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- Approuve le Compte administratif 2019 du budget eau

DE N°8 Compte de Gestion 2019 - BUDGET EAU

Après s'être fait présenter le Budget primitif et l'exercice 2019, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer et le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, le bordereau de mandats,

accompagné des développements de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, ainsi que le Compte de gestion dressé par Monsieur le receveur de Essey les Nancy.

Après s'être assuré que Monsieur le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;
- l'exécution du Budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le Compte de gestion 2019 du budget eau

DE N°9 Affectation des résultats 2019 - BUDGET EAU

Philippe THIRY, vice-Président en charge des finances, présente le résultat des sections de fonctionnement et d'investissement qui se décompose comme suit :

BUDGET EAU	
Dépenses de fonctionnement 2019	206 820.97 €
Recettes de fonctionnement 2019	424 814.05 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	217 993.08 €
Résultat antérieur reporté	689 557.40 €
RESULTAT CUMULE (A)	907 550.48 €
Dépenses d'investissement 2019	543 323.88 €
Recettes d'investissement 2019	228 131.79 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 315 192.09 €
Résultat antérieur reporté	277 351.54 €
RESULTAT CUMULE 001 (B)	- 37 840.55 €
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	168 460.00 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement	116 200.00 €
SOLDE DES RESTES A REALISER (C)	- 52 260.00 €
Besoin de financement cumulé de l'investissement (B + C)	- 90 100.55 €
Affectation au compte 1068 (recette réelle d'investissement) (D)	91 000.00 €
Report à nouveau en fonctionnement 002 (A – D) (E)	816 550.48 €

Après avoir entendu les résultats du Compte Administratif 2019, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat comme suit :

BUDGET EAU	Fonctionnement	Investissement
001 Déficit reporté (B)		- 37 840.55 €
Reste à réaliser (C)		- 52 260.00 €
1068 Affectation en réserve (D)	91 000.00 €	
002 Excédent reporté (E)	816 550.48 €	
002 Déficit reporté		
001 Excédent reporté		

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** l'affectation en réserve du montant de 91 000.00 € au budget déchets

DE N°10 Compte administratif 2019 - BUDGET GESTION DES DECHETS

Sous la présidence de Colette MOUGEOT, Doyenne d'âge de l'assemblée, Philippe THIRY, vice-Président en charge des Finances, présente le Compte Administratif de l'exercice 2019.

Après s'être fait présenter le Budget primitif de l'exercice 2019, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer et le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, le bordereau de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion de Monsieur le receveur de Essey les Nancy.

Considérant que Claude THOMAS, ordonnateur, a normalement administré, pendant l'exercice 2019, les finances de la Communauté de Communes en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le Compte administratif 2019 du budget gestion des déchets

DE N°11 Compte de Gestion 2019 - BUDGET GESTION DES DECHETS

Après s'être fait présenter le Budget primitif et l'exercice 2019, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer et le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, le bordereau de mandats, accompagné des développements de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, ainsi que le Compte de gestion dressé par Monsieur le receveur de Essey les Nancy.

Après s'être assuré que Monsieur le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

BUDGET GESTION DES DECHETS	
Dépenses de fonctionnement 2019	1 840 219.30 €
Recettes de fonctionnement 2019	1 594 781.01 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 245 438.29 €
Résultat antérieur reporté	848 137.43 €
RESULTAT CUMULE (A)	602 699.14 €
Dépenses d'investissement 2019	68 531.17 €
Recettes d'investissement 2019	142 730.81 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	74 199.64 €
Résultat antérieur reporté	- 35 287.30 €
RESULTAT CUMULE 001 (B)	38 912.34 €
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	189 296.40 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement	58 012.96 €
SOLDE DES RESTES A REALISER (C)	- 131 283.44 €
Besoin de financement cumulé de l'investissement (B + C)	- 92 371.10 €
Affectation au compte 1068 (recette réelle d'investissement) (D)	93 000.00 €
Report à nouveau en fonctionnement 002 (A – D) (E)	509 699.14 €

Statuant sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;
- l'exécution du Budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le Compte de gestion 2019 du budget gestion des déchets

DE N°12 Affectation des résultats 2019 - BUDGET GESTION DES DECHETS

Philippe THIRY, vice-Président en charge des finances, présente le résultat des sections de fonctionnement et d'investissement qui se décompose comme suit :

Après avoir entendu les résultats du Compte Administratif 2019, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat comme suit :

BUDGET GESTION DES DECHETS	Fonctionnement	Investissement
001 Déficit reporté (B)		
Reste à réaliser (C)		- 131 283.44 €
1068 Affectation en réserve (D)	93 000.00 €	
002 Excédent reporté (E)	509 699.14 €	
002 Déficit reporté		
001 Excédent reporté		38 912.34 €

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** l'affectation en réserve du montant de 93 000.00 € au budget déchets

DE N°13 Compte administratif 2019 - BUDGET SPANC

Sous la présidence de Colette MOUGEOT, Doyenne d'âge de l'assemblée, Philippe THIRY, vice-Président en charge des Finances, présente le Compte Administratif de l'exercice 2019.

Après s'être fait présenter le Budget primitif de l'exercice 2019, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer et le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, le bordereau de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion de Monsieur le receveur de Essey les Nancy.

Considérant que Claude THOMAS, ordonnateur, a normalement administré, pendant l'exercice 2019, les finances de la Communauté de Communes en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le Compte administratif 2019 du budget Spanc

DE N°14 Compte de Gestion 2019 - BUDGET SPANC

Après s'être fait présenter le Budget primitif et l'exercice 2019, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer et le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, le bordereau de mandats, accompagné des développements de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, ainsi que le Compte de gestion dressé par Monsieur le receveur de Essey les Nancy.

Après s'être assuré que Monsieur le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;
- l'exécution du Budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le Compte de gestion 2019 du budget Spanc

DE N°15 Affectation des résultats 2019 - BUDGET SPANC

Philippe THIRY, vice-Président en charge des finances, présente le résultat des sections de fonctionnement et d'investissement qui se décompose comme suit :

BUDGET SPANC	
Dépenses de fonctionnement 2019	15 311.74 €
Recettes de fonctionnement 2019	15 880.00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	568.26 €
Résultat antérieur reporté	0.00 €
RESULTAT CUMULE (A)	568.26 €
Dépenses d'investissement 2019	
Dépenses d'investissement 2019	0.00 €
Recettes d'investissement 2019	0.00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	0.00 €
Résultat antérieur reporté	0.00 €
RESULTAT CUMULE 001 (B)	0.00 €
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	0.00 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement	
Restes à réaliser en recettes d'investissement	0.00 €
SOLDE DES RESTES A REALISER (C)	0.00 €
Besoin de financement cumulé de l'investissement (B + C)	
Besoin de financement cumulé de l'investissement (B + C)	0.00 €
Affectation au compte 1068 (recette réelle d'investissement) (D)	
Affectation au compte 1068 (recette réelle d'investissement) (D)	0.00 €
Report à nouveau en fonctionnement 002 (A – D) (E)	
Report à nouveau en fonctionnement 002 (A – D) (E)	568.26 €

Après avoir entendu les résultats du Compte Administratif 2019, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat comme suit :

BUDGET SPANC	Fonctionnement	Investissement
001 Déficit reporté (B)		0.00 €
Reste à réaliser (C)		0.00 €
1068 Affectation en réserve (D)	0.00 €	
002 Excédent reporté (E)	568.26 €	
002 Déficit reporté		
001 Excédent reporté		

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de procéder à aucune affectation en réserve au budget Spanc

DE N°16 Compte administratif 2019 - BUDGET BATIMENT RELAIS 4

Sous la présidence de Colette MOUGEOT, Doyenne d'âge de l'assemblée, Philippe THIRY, vice-Président en charge des Finances, présente le Compte Administratif de l'exercice 2019.

Après s'être fait présenter le Budget primitif de l'exercice 2019, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer et le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, le bordereau de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion de Monsieur le receveur de Essey les Nancy.

Considérant que Claude THOMAS, ordonnateur, a normalement administré, pendant l'exercice 2019, les finances de la Communauté de Communes en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le Compte administratif 2019 du budget bâtiment relais 4

DE N°17 Compte de Gestion 2019 - BUDGET BATIMENT RELAIS 4

Après s'être fait présenter le Budget primitif et l'exercice 2019, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer et le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, le bordereau de mandats, accompagné des développements de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, ainsi que le Compte de gestion dressé par Monsieur le receveur de Essey les Nancy.

Après s'être assuré que Monsieur le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;
- l'exécution du Budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le Compte de gestion 2019 du budget bâtiment relais 4

DE N°18 Affectation des résultats 2019 - BUDGET BATIMENT RELAIS 4

Philippe THIRY, vice-Président en charge des finances, présente le résultat des sections de fonctionnement et d'investissement qui se décompose comme suit :

BUDGET BATIMENT RELAIS 4	
Dépenses de fonctionnement 2019	6 537.15 €
Recettes de fonctionnement 2019	16 010.56 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	9 473.41 €
Résultat antérieur reporté	5 204.42 €
RESULTAT CUMULE (A)	14 677.83 €
Dépenses d'investissement 2019	37 504.62 €
Recettes d'investissement 2019	0.00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 37 504.62 €
Résultat antérieur reporté	164 740.07 €
RESULTAT CUMULE 001 (B)	127 235.45 €
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	1 802.00 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement	0.00 €
SOLDE DES RESTES A REALISER (C)	- 1 802.00 €
Besoin de financement cumulé de l'investissement (B + C)	125 433.45 €
Affectation au compte 1068 (recette réelle d'investissement) (D)	0.00 €
Report à nouveau en fonctionnement 002 (A – D) (E)	14 677.83 €

Après avoir entendu les résultats du Compte Administratif 2019, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat comme suit :

BUDGET BATIMENT RELAIS 4	Fonctionnement	Investissement
001 Déficit reporté (B)		
Reste à réaliser (C)		1 802.00 €
1068 Affectation en réserve (D)	0.00 €	
002 Excédent reporté (E)	14 677.83 €	
002 Déficit reporté		
001 Excédent reporté		125 433.45 €

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de procéder à aucune affectation en réserve au budget bâtiment relais

Synthèse des débats :

Philippe JOLY souhaite préciser que le chiffre du montant de la dette par habitants doit être relativiser en tenant compte de la prise de compétence scolaire, qui vient impacter fortement l'endettement communautaire, mais fait baisser celui des communes.

Enfin, Philippe THIRY souhaite remercier l'ensemble des agents du service comptabilité qui se sont beaucoup investis dans l'élaboration de ce compte administratif.

DE N°19 Autorisation donnée au Président de signer la convention de mise à disposition de l'agent en charge du secrétariat bâtiment à la Commune de Vic-sur-Seille

Philippe THIRY, Vice-Président en charge des ressources humaines, rappelle que l'agent en charge du secrétariat bâtiment va intégrer par voie de mutation la Commune de Vic-sur-Seille au 20 mars 2020.

Afin de permettre son intégration et pour répondre à des nécessités de service, l'agent sera mis à disposition de la collectivité d'accueil via une convention et effectuera préalablement ses missions durant 7 jours durant la période du 21 février au 19 mars 2020 en parallèle de sa mission à la CCSGC.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les termes de la convention de mise à disposition à la Commune de Vic-sur-Seille de l'agent en charge du secrétariat du service bâtiment
- **Autorise** le Président à signer la convention jointe en annexe de la présente délibération.

ASSAINISSEMENT

DE N°20 Mise à l'enquête publique des zonages d'assainissement des communes de Villers-lès-Moivrons, Moivrons, Bratte, Eply.

Jean Claude GRASSER, vice-président en charge de l'assainissement, rappelle que les dossiers de zonages d'assainissement des communes de Villers-lès-Moivrons, Moivrons, Bratte, Eply sont actualisés et finalisés. Ils ont fait l'objet de concertation entre les communes référentes et la Communauté de Communes.

Ils ont été transmis à la DREAL (Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement) et à la MRAe (Missions régionales d'autorité environnementale) en application de l'article R.122-17 du code de l'environnement pour un examen des dossiers au cas par cas.

Au regard des dossiers transmis, la décision est de ne pas soumettre les projets de zonages à évaluation environnementale qui consiste notamment en une description de l'état initial de l'environnement sur le territoire concerné, un exposé des effets notables probables du projet en matière de santé humaine, de population, de diversité biologique, de faune, de flore, des sols, des eaux, de l'air, du bruit, du climat, du patrimoine culturel architectural et archéologique...

Il convient maintenant de soumettre ces projets de zonage à enquête publique en initiant la démarche par la demande de nomination d'une commission d'enquête ou d'un commissaire enquêteur auprès du tribunal administratif.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à 36 pour - 3 contre - 3 abstentions

- **Adopte** les projets de zonage modifiés des communes de Villers-lès-Moivrons, Moivrons, Bratte, Eply (selon plan ci-joint)
- **Accepte** la mise à l'enquête publique des dossiers de zonage d'assainissement des communes de Villers-lès-Moivrons, Moivrons, Bratte, Eply.
- **Donne** le pouvoir au Président pour mener à bien l'ensemble des démarches devant aboutir aux plans de zonage conformément au décret du 03 Juin 1994.

Synthèse des débats :

M. Claude RENAUD s'interroge sur l'absence d'évaluation environnement durant cette procédure d'élaboration de zonages. Jean Claude GRASSER lui confirme qu'il a été décidé que la nature des dossiers soumis ne nécessite pas ce type d'étude.

Philippe ARNOULD indique que la présence d'un zonage sur les communes du nord du territoire ne garantit aucunement la réalisation de travaux, notamment à cause de la baisse des financements de l'AERM. Il se crée une confusion entre l'intention exprimée par les zonages et la réalité permise par ces financements. Jean Claude GRASSER confirme qu'il n'y a aujourd'hui quasiment pas de visibilité sur les financements de l'AERM, et ce jusqu'au moins 2022. Il reste aujourd'hui 10 petites communes à assainir, ce qui nécessite un débat de priorisation financière.

QUESTIONS DIVERSES :

Le président Claude THOMAS donne une information aux délégués sur le travail de collaboration à venir entre la CCSGC et le département de Meurthe et Moselle concernant le projet de restructuration de la cantine du collège de Nomeny. En effet, eu égard à la compétence intercommunale relative à la construction de lieux de restauration scolaire, il semble pertinent de participer aux réflexions départementales sur ce sujet. Aucune remarque ou opposition n'étant formulé, la communauté de communes se mobilisera sur ce projet.

Enfin, le président adresse ses remerciements à l'ensemble des élus communautaires et municipaux pour leur investissement durant ces 3 dernières années, ayant permis de construire ce nouveau territoire ensemble, et de faire émerger un projet de territoire l'inscrivant solidement dans l'avenir.